

PROJET DE REDEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - MIRELIS

**Questions de la commission adressées à l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie
et à la Ville de Montréal le cas échéant**

Par courriel, le 23 novembre 2012

a/s : Mme Bernadette Duquesnoy, Conseillère en aménagement

cc :

M. Pierre Paul Savignac, Chef de division urbanisme

12. Lors de la soirée d'information publique du 13 novembre dernier, vous indiquez (ligne 3535 et suivantes de la transcription) que le projet Mirelis, avant l'émission du permis, serait entre autres exigences, revu en « révision architecturale » en vertu de la réglementation en vigueur. La commission souhaite connaître les objectifs et critères applicables en lien avec la réglementation et qui permettront de compléter l'analyse du projet sous l'angle précisément des exigences de cette « révision architecturale ».
13. Pouvez-vous fournir un plan de localisation (cadastre), ainsi que la superficie de l'emprise de l'ancienne voie ferrée appartenant au Canadian Pacific ?

N.B. : les questions 1 à 11 ont été adressées à l'arrondissement par courriel le 19 novembre 2012.